



L'AVIS de Muttersholtz – Septembre 2014 –

Dossier : Nouveaux rythmes scolaires et associations proposant des activités jeunesse.

ENTRETIEN avec Sylvia BECHET, responsable EMIR (Ecole de Musique Intercommunale du Ried) section Muttersholtz

- Pouvez-vous nous présenter votre association en quelques mots ?

« L'EMIR a pour vocation d'enseigner et de diffuser la musique auprès des enfants. 3 harmonies et 3 villages : Baldenheim, Mussig et Muttersholtz se sont groupés pour créer cette école en 1997. Aujourd'hui elle compte 79 élèves dont 40 à Muttersholtz et 8 professeurs qualifiés. Les instruments enseignés sont ceux liés à l'harmonie : flûte, clarinette, saxophone, trompette, baryton, trombone, tuba, batterie et percussions ainsi que l'éveil musical pour les 5 à 7 ans et des cours de chant. Par la formation des enfants, nous espérons assurer l'avenir et la qualité musicale des harmonies de nos villages.

L'orchestre des jeunes de Muttersholtz, porte d'entrée de l'harmonie, est déjà une réussite avec une quinzaine d'enfants enthousiastes et motivés. C'est avec beaucoup de plaisir que je les accompagne.

L'EMIR et les harmonies sont donc étroitement liées dans leurs activités. Auditions des élèves, concours de musique, concert de printemps et d'hiver, participations aux manifestations de la commune (8 mai, 14 juillet, 11 novembre...) sont autant de représentations pour partager notre passion et participer à la vie de nos villages. Les musiciens de l'harmonie et de l'orchestre des jeunes répètent tout au long de l'année pour présenter des spectacles de qualité. En plus des musiciens, notre association ne pourrait exister sans l'engagement d'une vingtaine de bénévoles et de parents d'élèves. »

Pourquoi êtes-vous engagée, quelles sont vos motivations personnelles ?

« Je suis musicienne et mes enfants apprennent à jouer d'un instrument à l'EMIR et participent aux ateliers de flûte et de cuivres. Les répétitions en atelier, en orchestre, sont des moments de plaisir que nous partageons avec nos enfants et nos amis, le travail musical avec les jeunes se fait toujours dans la

joie, la bonne humeur et l'enthousiasme. Après 5 années de présidence, j'ai passé le flambeau à Evelyne Lorber, de Baldenheim. Pour que l'EMIR garde un esprit de pluralité, une belle énergie, il est nécessaire que de nouvelles personnes s'investissent et développent de nouveaux projets et je continue bien sûr à m'investir à ses côtés en tant que responsable de la section de Muttersholtz. »

- Comment voyez-vous l'avenir de votre association ?

« L'apprentissage de la musique demande persévérance, constance et régularité, ce qui n'est pas toujours facile, et pouvoir se produire devant un public nombreux est la récompense d'un long travail. Le projet de l'EMIR reste la découverte et l'enseignement de la musique aux enfants. Mais au delà de l'enseignement, l'école encourage les élèves à participer à la vie de nos villages et à rencontrer leurs aînés au sein des différentes formations.

Mais l'EMIR ne peut pas se reposer sur ses lauriers, car sans élèves, l'école n'existe plus. Aussi nous souhaitons permettre à tous d'accéder à l'apprentissage de la musique en réduisant les frais d'écolage par des prêts d'instruments ainsi que par les subventions versées par les 3 communes, du Conseil général du Bas-Rhin et de l'ADIAM 67 permettant de couvrir une partie des frais de rémunération des professeurs. L'administration se fait par des bénévoles des 3 harmonies.

L'orchestre des jeunes donne un concert tous les 2 ans en alternance dans les 3 communes, le prochain ayant lieu en juin 2015 à Mussig. »

-Comment voyez-vous l'implication de votre association dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires ?

« Voici la proposition de l'EMIR :

1/ L'EMIR

L'Ecole de Musique Intercommunale du Ried est une association créée en 1997 et dirigée par des bénévoles. Afin de faire découvrir la musique aux enfants et aux adultes, l'EMIR emploie 8 professeurs qualifiés qui dispensent des cours : d'éveil musical (5 à 7 ans), de découverte du chant (5 à 7 ans), de flûte, de clarinette, de saxophone, de trompette, de trombone, de baryton, de tubas, de percussions, de batterie, de formation musicale.

2/ Activités périscolaires proposées

L'EMIR souhaite que tous les enfants puissent découvrir les pratiques musicales. En concertation avec ses professeurs, l'EMIR propose de créer des ateliers de découverte musicale.

1/ Découverte des musiques d'ici et d'ailleurs :

Histoire et développement de la musique

Ecoute d'extraits sonores

Reconnaitre les instruments

2/ Découverte des percussions et des rythmes

Fabrication de petits instruments de percussions

Jouer ensemble pour créer une pièce rythmique

3/ Découverte de la musique par le chant

Apprendre la respiration

Entendre et reproduire les sons

Chanter ensemble

Des musiciens bénévoles, issus des harmonies de Baldenheim, Mussig et Muttersholtz se proposent d'intervenir ponctuellement, pendant une activité musicale, pour présenter les divers instruments.

3/ Tranches d'âge

Il est nécessaire de constituer des groupes, d'un maximum de 15 enfants, par tranche d'âge.

Groupe 1 : 3 à 5 ans

Groupe 2 : 6 à 8 ans

Groupe 3 : 9 à 11 ans

4/ Horaires et délais

Nos professeurs peuvent être disponibles l'après-midi à partir de 15h30, le lundi, mardi et jeudi.

Des séances découvertes d'une durée de $\frac{3}{4}$ d'heure, permettraient de développer le sujet et de retenir l'attention des enfants.

Chaque activité devrait se dérouler durant 7 à 8 semaines, soit un trimestre, afin de permettre de développer le sujet et d'aboutir les projets.

Chaque activité serait proposée alternativement dans chaque Commune (Baldenheim, Mussig et Muttersholtz) durant 1 trimestre.

Cependant, ces activités peuvent également se dérouler conjointement dans plusieurs communes.

(Plusieurs professeurs étant disponibles aux mêmes moments).

5/ Tarifs

Nos enseignants sont des professeurs qualifiés, diplômés : DE (Diplôme d'Etat), DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), Licence Musicologie, Médailles du Conservatoire.

La rémunération des professeurs peut s'effectuer soit directement par la Communauté des communes ou les Communes, soit par l'intermédiaire de l'EMIR.

6/ Conclusion

L'objectif de l'EMIR est de permettre à tous les enfants, sans discrimination, de découvrir la musique.

La pratique de la musique reste une activité onéreuse (prix des cours + prix d'un instrument), que certaines familles ne peuvent offrir à leurs enfants.

Les séances de découvertes musicales permettraient à nos professeurs de « repérer » des enfants talentueux ou intéressés à la pratique musicale, que l'EMIR et les harmonies pourraient soutenir dans leur apprentissage.

Cette proposition reste un projet, adaptable aux demandes et besoins spécifiques de chaque Commune. »